de ses redoutables arrêts nous commandent le recueil ement et le respect. »

Le prince Louis-Napoléon Bonaparte portait un nom qui a répandu tout l'éclat d'un resplendissant météore et qui a subi toutes les humiliations des grands revers, tout le poids des écrasantes responsabilités. Il devait plier sous le double fardeau de cette gloire et de ces désastres, dont les terribles alternatives ont marqué sa race d'un sceau particulier et fatal. Entre Iéna et Sedan, la coupe de César a été épuisée, un Bonaparte n'avait plus à y tremper ses lèvres.

Il a voulu du moins tomber en soldat, et sa mort sur le sol africain conserve comme un dernier reflet de cette légende impériale, qui a mêlé, dans l'histoire des Bonaparte, le prestige militaire aux calculs de l'aventure. Nous saluons la tombe de ce prince avec les hommages qui sont dus à la mort sur le champ de bataille. Le sentiment de notre dignité politique, la grandeur de nos droits, l'honneur de notre cause vraiment française et supérieure à toute passion de parti, nous invitent à ne pas oublier qu'une femme, environnée jadis des pompes et des adulations d'une cour, pleure aujourd'hui, dans la solitude, sur le fils enlevé à sa tendresse.

Le diadème impérial ne brille plus sur son front ; mais ceux dont il blesssait les regards peuvent mieux voir la couronne que garde toujours une mère, surtout une mère en deuil.

LES BONAPARTES

Voici la situation exacte de la famille Bonaparte, en se reportant aux plébiscites ou sénatus-consultes des deux empires.

Napoléon 1er avait quatre frères, Joseph, Lucien, Louis et Jérôme, les deux premiers étant ses aînés et les deux seconds ses cadets.

Quand il constitua la famille impériale, Lucien fut exclu à cause de sa résistance aux volontés du nouveau César, et l'hérédité fut établie par ordre de primogéniture entre Joseph, Louis, Jérôme et leurs descendants.

Cette situation ne fut pas modifiée quand Napoléon III monta sur le trône, ce qui se comprend d'autant mieux que les descendants de Lucien, représentant leur père. auraient passe avant lui. s'ils avaient été agnats du trône.

Ces héritiers de Lucien sont :

Lucien Bonaparte, ancien sénateur impérial, qui vit à Londres, où il s'occupe de science;

Pierre Bonaparte, le meurtrier de Victor Noir;

Charles Bonaparte, ancien chef de bataillon, président du conseil général de la Corse, habitant Rome.

Plus quatre princesses mariées à des membres de l'aristocratie italienne.

Joseph n'ayant pas laissé de fils et la branche de Louis s'éteignant par la mort du jeune prince tué par les Zoulous, la dynastie des Napoléons n'est plus représentée que par le prince Napoléon (Jérôme), mari de la princesse Clotilde de Savoie et père de deux jeunes fils, Victor et Louis.

On sait que le prince Jérôme Napoléon a accepté la République avec éclat, qu'il a été élu député en Corse contre M. Rouher et qu'il a voté avec les 363.

Le prince Louis Napoléon

Le prince Eugène-Louis-Jean-Joseph Napoléon était né à Paris le 16 mars 1856. Cet évènement fut salué avec enthousiasme par tous les partisans de l'empire naissant. La santé excessivement précaire du nouveau prince exigea dès l'abord des soins incessants, et ce ne fut qu'après 1866 que teute crainte pour sa vie fut définitivement écartée.

L'empereur commença alors à lui faire donner une éducation en rapport avec les hautes destinées auxquelles il devait être appelé; en même temps il crut devoir le faire connaître à la population française. C'est pour répondre à cette pensée que le jeune prince fut associé à diverses manifestations publiques et aux nombreuses œuvres d'éducation ou de charité dont l'impératrice prenait l'initiative. En 1867, il fut confié au général Frossard.

En 1869, à l'occasion du centenaire de Napoléon, il fit, de concert avec l'impératrice Eugénie, un voyage en Corse. Il fut reçu avec enthousiasme par cette population dans laquelle le souvenir de son aïeul avait jeté des attachements si passionnés pour sa famille.

La santé, toujours chancelante néanmoins, obligea l'empereur, le 7 octobre de l'année suivante, à remettre à M. Rouher, alors président du Sénat, les lettres patentes qui constituaient le conseil de régence et lui confiaient la garde de « l'empereur mineur.»

Quand éclatèrent les effroyables évènements de 1870, il accompagna son père à la frontière. Après Sedan et la chute de l'empire, le prince impérial se retira en Angleterre, avec sa mère, dans la résidence de Chislehurst. Il entra à l'Académie royale de Woolwich, d'où il sortit, en 1875, comme officier du génie, le septième sur trente-quatre concurrents.

La mort de son père, arrivée en 1873, concentra sur lui les ardentes espérances de son parti, dont il prit dès lors en apparence la direction.

Les évènements ne lui ont pas donné le temps de donner la mesure de son intelligence politique, si l'on excepte son intervention en faveur de M. Rouher contre le prince Jérôme aux élections générales du 20 février 1876.

Depuis lors, à part la dernière lettre qu'il écrivit à M. Rouher, le prince impérial n'a attiré l'attention du monde politique que par les nouvelles contradictoires qui circulaient sur son compte.

Depuis quelques jours, le gouvernement souffrait la publication de caricatures outrageantes pour le fils de Napoléon III. Si ces images, ignobles hier, odieuses aujourd'hui, n'étaient pas immédiatement enlevées, le ministère commettrait une scandaleuse inconvenance.

LETTRE DE PARIS

(*Correspondance particulière*)

Paris, le 20 juin.

La mort du prince Louis-Napoléon produit ici, dans tous les partis, sans en excepter le parti républicain, une grande impression.

Le gouvernement ne saurait évidemment reconnaître avec le *Times* que la république gagnera en stabilité à la suite de cette mort, mais il peut avouer, sans se compromettre, que l'épreuve subie par le parti bonapartiste le débarrassera d'une opposition ardente, qui a plus d'une fois contrarié sa marche.

Quant aux monarchistes, ils resteront, par la force des choses, les arbitres de le situation parmi les adversaires de la république, et ils ne sauraient trop se renfermer dans la défense des intérêts conservateurs sans acception de parti. Ils y gagneront en cohésion, bien qu'ils doivent s'attendre à de nouvelles tentatives pour jeter la division dans leurs rangs au moyen de certaines appellations. En somme, la minorité de droite dans le Parlement ne semble pas devoir perdre de son influence dans le pays par l'effet du coup qui frappe le parti impérialiste. Elle estime, en tous cas, que la force du parti conservateur ne sera pas affaiblie pour peu qu'il continue à accomplir avec fermeté ses devoirs sociaux.

Que va dire, que va faire le prince Jérôme Napoléon ? C'est ce dont on se préoccupait dès l'ouverture de la Bourse, où le bruit était répandu que le prince avait déjà abdiqué au profit de son fils aîné, Victor-Jérôme-Frédéric Napoléon, lequel est né le 18 juillet 1862, de son mariage avec la princesse Clotilde. Ce bruit, je m'empresse de le constater, ne paraît pas autrement sérieux. Cependant, il paraîtrait, d'après certaines communications faites par les chefs du parti bonapartiste, que le prince Louis-Napoléon aurait, avant de partir pour l'Afrique, désigné pour son héritier son cousin Victor-Napoléon, dont il a été question à la Bourse.

La nouvelle de la mort du jeune prince qui ne figure dans aucun journal du matin a commencé à circuler, ici, vers dix heures. A midi, elle était connue sur les boulevards et à la gare Saint-Lazare, par le journal l'*Estafette* qui n'a vendu moins de 60,000 munéros en quelques instants. A une heure, elle était annoncée dans les quartiers excentriques par les crieurs des journaux qui avaient fait à son occasion une édition spéciale.

L'élection sénatoriale de dimanche prochain, en Corse, semble devoir se ressentir de la mort du prince Louis-Napoléon. Vous savez que trois concurrens sont en présence : M. Piétri, l'ancien préfet de police, qui représente le parti impérialiste pur; M. le comte de Choiseul, républicain, soutenu par tous les organes de le majorité, et M. Tomassi. radical. On pensait au Palais-Bourbon que si, comme la chose est probable, on est informé de la nouvelle à Ajaccio d'ici à dimanche, jour où se réunissent les délégués des différentes communes de l'île, les chances du comte de Choiseul se trouveront augmentées.

Toute la matinée, les visiteurs ont afflué chez M. Rouher, où ils n'ont trouvé que les secrétaires et les huissiers de l'ancien ministre d'Etat, qui, parti hier pour sa terre de Cerney, avait été informé par une dépêche de la mort du jeune prince, et n'était attendu que vers cinq heures.

Le *Pays* et l'*Ordre* ont paru encadrés de noir.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que, tout le monde étant sous le coup du grand événement du jour, personne ne s'occupe du vote du Congrès d'hier. On dit seulement que parce que le retour est voté, cela ne signifie pas que les Chambres s'installeront à Paris.

En tous cas, les manifestations consistant en pavoisements et en illuminations proposées par certains membres de la majorité, sont ajournées jusqu'au moment où le retour sera passé à l'état de fait accompli. On fait bien, car elles auraient fait en ce moment un *fiasco* complet.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Le *Journal officiel* d'aujourd'hui annonce que des dispenses sont accordées à M. Delangre, juge suppléant au tribunal de première instance de Lille, à raison de son alliance au degré prohibé avec M. Telliez, juge au même siège.

La commission d'enquête sur les travaux du port de Dunkerque s'est réunie vendredi, à deux heures, à la préfecture, convoquée par M. le préfet du Nord.

Nominations Ecclésiastiques : M. D'hainaut, ancien curé, est nommé curé d'Eth, en remplacement de M. Sergent, démissionnaire pour raisons de santé.

M. Delfosse, vicaire d'Orchies, est nommé aumônier du pensionnat des Religieuses de la Congrégation de la Mère de Dieu, à Lambersart, en remplacement de M. Margerin, démissionnaire pour raison de santé.

Voici un nouveau et très-beau succès pour les écoles congréganistes :

« Dans les examens passes les 17 et 18 courant pour l'obtention du certificat d'études, sur 7 élèves présentées par les sœurs de la Sagesse de Lille, 6 ont été reçues, dont une avec le n° 1, sur 164 présentées, et avec la mention *Très bien*. C'est Mlle Marie Desreumaux, élève des Sœurs de la Sagesse de la place aux Bleuets. »

C'est demain que la société chorale l'*Avenir* doit prendre part au concours de Neuilly-sur-Seine.

La société protectrice des animaux vient de décerner à un de nos concitoyens, M. Holvoët, fabricant de voitures, rue de la Redoute, une de ses plus hautes récompenses consistant en une médaille d'argent, pour l'*avant-train à volée indépendante* dont il est l'inventeur.

On ne s'entretient, depuis hier, à Wattrelos, que du malheur qui vient de frapper une famille d'honnêtes ouvriers. Un jeune enfant, Henri Jean-Joseph Dutoit, avait été, en l'absence de ses parents, confié aux soins de sa grand-mère. Dans le courant de l'après-midi, l'enfant alla jouer dans le jardin; il y était à peine arrivé qu'il tomba dans un fossé rempli d'eau et, dix minutes plus tard, lorsque la grand-mère voulut se rendre compte de ce que faisait l'enfant, elle le trouva complètement asphyxié. Le pauvre petit avait la tête au fond du fossé et les pieds sur le talus. Il était âgé de dix-neuf mois.

A peu près à la même heure, une petite fille, Clémentine Buffet, est tombée dans le canal de Roubaix, près du pont de Tourcoing, mais, plus heureuse que le jeune Dutoit, elle a été retirée saine et sauved par deux jeunes gens dont l'un, Edouar Duterte, habite Tourcoing et l'autre, Joseph Vanoteghem, le Mont-à-Leux.

La police a fait, hier soir, dans une maison de la rue Daubenton, une descente à la suite de laquelle, deux repasseuses, Eugénie C... et N. D..., toutes deux locataires de la maison, ont été l'objet d'un procès-verbal pour excitation de mineures à la débauche.

La seconde des deux accusées, N. D..., a déjà été trois fois condamnée pour vol par le tribunal correctionnel de Lille.

Contrairement à ce qui avait été annoncé, dit l'*Echo*, le concours de sapeurs-pompiers organisé à Lille, à l'occasion de la fête communale. aura lieu suivant les dispositions du programme.

Les débats de l'affaire Perrot ont continué hier.

Au début de l'audience, Me Bayard a pris la parole pour terminer sa plaidoirie.

Après lui, Me Coquelle a répliqué au nom de M. Perrot, et enfin Me Ovigneur a clos les débats, en présentant quelques observations au nom du conseil de surveillance.

Le prononcé du jugement a été remis à quinzaine.

Ainsi que nous l'avons annoncé, le concours international de tir organisé par la société : *La Lilloise*, aura lieu les 22, 23, 24, 29 et 30 juin, 5, 7, 13, 14, 20, 21, 27 et 28 juillet sur le champ de tir de l'Esplanade. Voici le programme de ce concours :

Cible Patrie, pour les armes nationales, Gras et chassepot :

1er Prix. — Deux Vases de Sèvres et une Coupe, don de M. le Président de la République.

2e Prix. — Un objet d'art, don du Conseil général.

3e Prix. — Un revolver avec sa boîte et une lorgnette de campagne, don de M. le ministre de la guerre.

4e Prix. — Un revolver avec écrin et accessoires, don de M. le Préfet du Nord.

5e Prix.— Une coupe montée sur bronze doré, don de MM, Testelin, Massiet du Biest, Dutilleul et Fournier, sénateurs, et MM. Pierre Legrand, Des Rotours, Masure, Brame et Debuchy, députés.

6e Prix. — Un buste en bronze, don de M. le comte Delamarre, administrateur des tramways du Nord.

7e Prix. — Une jardinière, don de M. Dutilleul, sénateur, maire de Lille.

8e Prix. — Une boîte pupitre, don de M. Ed. Longhaye.

En outre, 27 autres prix, consistant en couverts, cuillères à café et médailles, seront décernés aux vainqueurs.

Cible à volonté : pour toute arme à hausse et à guidon : 35 prix consistant en couverts, cueillères à café et médailles.

Cible à la belle balle : 20 prix consistant en couverts, cuillères, à café et médailles.

Cible portée à volonté : 4 prix consistant en couvert et en cuillères à café.

Prix d'honneur : entre les vainqueurs de tous les tirs : une épinglette avec insigne en or, aux armes de la ville, d'une valeur de 150 francs.

Concours de tir militaire offert aux officiers, sous-officiers, caporaux et soldats de l'armée active et de sa réserve et du corps constitue du 1er corps d'armée : 6 prix consistant en jumelle et médailles.

Cible des sous-officiers : 10 prix consistant en médailles.

Le conseil d'administration du concours est composé de MM. Verlinde, Lemoinier, Albert Scrive, Baggio, Sauvage, Antoine, Gustave Scrive, Lambilliotte, Hidoux et Pécourt.

Un domestique en service à Halluin, a une singulière manière d'entendre la probité. Envoyé à Menin par son patron, M. Lepers, messager, afin de régler un compte, Jean-Baptiste Hutzebaut (c'est le nom du domestique), fit tout simplement semblant de s'y rendre. La somme qu'on lui avait remise s'élevait à 60 francs, elle était déposée dans une bourse avec une lettre de voiture, que le commissionnaire devait remettre au créancier. Hutzebaut n'a pas voulu surcharger ses remords ; il a laissé la bourse et la lettre chez son patron, qui les a retrouvés. Les 60 francs ont seuls disparu avec leur ravisseur.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné, hier, à deux mois de prison Adèle Lhoest, la rempailleuse de chaises, arrêtée il y a quelques jours à Roubaix pour ivresse manifeste.

Dans sa dernière audience le tribunal de simple police de Tourcoing s'est prononcé sur 23 contraventions, comprenant 59 francs d'amende et 13 jours de prison. En voici le détail :

Tranchée non éclairée la nuit	1
Passage sur un terrain ensemencé	1
Maraudage	1
Voiture non éclairée la nuit	1
Jet d'immondices sur nne maison	1
Défaut de balayage	2
Embarras de la voie publique	3
Ivresse publique et manifeste	4
Tapage et violences légères	9

La frontière belge a reçu aujourd'hui les sujets suivants :

Amand André, 33 ans, tailleur, né à Mexico ; Jean Déconninck, 57 ans, menuisier, né à Ypres ; Félix Liagre, 70 ans, bobineur. né à Tournai, Auguste Lecret, 49 ans, journalier, né à Bliqui ; Alphonse Ryckoort, 19 ans, fileur, né a Harlebecke ; Jean Vannieuveuhove, 48 ans, vannier, né à Renaix.

— DUNKERQUE. — Le *Journal officiel* d'aujourd'hui publie le décret suivant :

« Sont nommés : Procureur de la République près le tribunal de première instance de Baugé (Maine-et-Loire) M. Jeanvrot, substitut du procureur de la République près le siége de Dunkerque, en remplacement de M. Fuzier-Herman, qui est nommé procureur de la République à Segré.

Substitut du procureur de la République prés le tribunal de première instance de Dunkerque (Nord). M. Chantreuil, substitut du procureur de la République près le siège de Sarlat, en remplacement de M. Jeanvrot, qui est nommé procureur de la République.

Substitut du procureur de la Republique près le tribunai de première instance de Sarlat (Dordogne), M. Pasteau, substitut du procureur de la République près le siége de Baume-les-Dames, en remplacement de M. Chantreuil, qui est nommé substitut du procureur de la République à Dunkerque.

— DOUAI. — Lundi prochain, vient, devant la 1re chambre de la cour de Douai. l'appel interjeté par le curateur Hansens et demandant la réformation du jugement du 8 avril par lequel le tribunal civil de Lille a nommé en référé et à titre provisoire M. Ruffelet représentant des obligataires de Kœkelberg, au lieu et place de M. Alexis Boittelle, et à l'exclusion de tous autres même du curateur.

DOUAI. — Cette nuit, vers deux heures du matin, des malfaiteurs dont il a, jusqu'ici, été impossible de découvrir les traces, se sont introduits à l'aide d'escalade, dans la cour du collège Saint-Jean, rue Saint-Jean, et ont tenté de fracturer une porte pour pénétrer dans l'établissement. — L'arrivée du concierge, réveillé par le bruit, leur a fait prendre.

— VALENCIENNES. — M. Lejeal, docteur en médecine, membre correspondant de la Société historique du Nord et conseiller d'arrondissement, vient de mourir à Valenciennes.

HAZEBROUCK. — Par décret en date du 19 juin, M. Scossa (François-Emile-Pierre-Joseph), avocat, est nommé juge suppléant au tribunal de première instance d'Hazebrouck, en remplacement de M. Trinquet, démissionnaire.

CLARY. — Par décret inséré à l'*Officiel* est nommé : Suppléant du juge de paix du canton de Clary (Nord), M. Maronnier (Prosper), en remplacement de M. Dolez.

BAISIEUX. — M. Dubois, percepteur de Beaurains (Pas-de-Calais), 2e classe, est nommé à la perception de Baisieux (Nord), 2e classe.

LE PARCQ. — M. Chevalier, percepteur du Parcq (Pas-de-Calais), est nommé à la perception de Beaurains (même département), 3e classe.

— AULNOYE. — Hier, à dix heures 45 du matin, un terrible accident est arrivé sur le chemin de fer du Nord à Aulnoye. Le train de marchandises, n° 362, venant de Belgique, a renversé deux employés, nommé, l'un Thénier, âgé de 33 ans, et l'autre Henri Manzin, âgé de 19 ans.

Thénier put se relever vivement, et malgré quelques contusions se sauva avec une vitesse inouïe et tellement impressionné qu'on ne l'a pas revu depuis.

Quant au malheureux Manzin, les roues d'un wagon lui passèrent sur son le et les épaules, tout son corps était en lambeaux.

Le pauvre garçon, très estimé, laisse une pauvre mère dont il est le soutien.

AVESNES. — L'affaire du sieur Bourgeois, ex maire radical, de Glageon, appelée mercredi à l'audience correctionnelle du tribunal, a été remise au 9 juillet.

AVESNES-LEZ-AUBERT. — Parmi les nominations qui viennent d'être faites dans le corps de l'intendance militaire, nous remarquons celle de M. Largillier, qui est nommé intendant général. Natif d'Avesnes-lez-Aubert, où habitait son père, ancien capitaine en retraite, M. Largillier est, comme on dit, le fils de ses œuvres. Elevé au Lycée de Douai, il y fit vaillamment et rapidement ses études. Il figure encore aujourd'hui, au nombre des membres les plus actifs et les plus dévoués de l'association des anciens élèves.

En 1842, il se présentait pour l'admission à St-Cyr, et fut reçu avec le n° 17; mais son ambition allait plus loin; il sollicita alors et obtint du proviseur la permission de continuer ses études en spéciale. L'année suivante, il se présentait pour l'école polytechnique. La aussi il fut admis avec le n° 17.

— ORCHIES. — *Une oraison funèbre à Orchies.* — Le proverbe est enfoncé, il y a quelque chose de neuf sous le soleil. Jeudi dernier une triste cérémonie réunissait autour de la tombe d'une femme bien éprouvée ici-bas, une nombreuse assistance. Chacun avait tenu à venir dire une prière pour une bonne et brave mère de famille. Mais à peine le prêtre avait-il te terminé la dernière oraison, que tout-à-coup une voix se fit entendre, et le mari de la défunte prononça l'étrange discours que nous voulons livrer à nos lecteurs:

« Celle qui repose ici dans ce tombeau fut la meilleure des mères et la plus tendre des épouses.

» Vous, mesdemoiselles, que le sort destine à faire un jour le bonheur des maris, prenez-la pour exemple, elle peut vous servir de modèle; elle m'a toujours soutenu dans les épreuves de la vie. Jamais elle ne m'a fait un reproche.

» Que la rosée du ciel humecte ton tombeau ! que la verdure te serve d'ombrage, et si jamais un jour nous t'oublions, O Jeanne bien aimée, que les oiseaux du ciel viennent chanter tes louanges à notre place !

» Un jour aussi, je dois payer mon tribut a la nature... ici l'émotion m'empêche de t'en dire d'avantage, nous ne te disons pas adieu, ma Jeanne bien aimée, mais au revoir. »

— MARCOING. — Les examens pour le certificat d'études ont eu lieu le 6 et le 7 juin. En voici les résultats :

« Tous les instituteurs de notre canton sont laïques. Ils ont présenté *cinquante* de leurs élèves; sur ces cinquante *seize* n'ayant point satisfait aux demandes qui leur étaient posées ont été éliminés du concours.

» Les jeunes filles présentées étaient également au nombre de *cinquante* ainsi réparties : *trente-quatre* présentées par les religieuses de la Sainte-Famille d'Amiens, *une* seule a échoué; *sept* présentées par des religieuses de différents ordres, *deux* ont également échoué : *neuf* présentées par des institutrices laïques, *deux* ont été éliminées. »

PÉRENCHIES. — M. l'abbé Darras, curé de Pérenchies, est décédé samedi, à l'âge de 70 ans. Né à Morbecque en 1808, M. l'abbé Darras fut successivement vicaire à Rubrouck et à Caestre, curé d'Holque, Bachy et Pérenchies. Il administrait la paroisse de Pérenchies depuis 1864.

— Un cultivateur des environs d'Aubigny-au-Bac vient de découvrir, en creusant un silo dans son champ, un grand nombre d'objets romains, tels que bronze, vases magnifiques, lampe, clés et divers ustensiles de ménage. Ces objets aussi rares que précieux, ont été acquis en total par M. Ducupère-Testelin, antiquaire, de Lille. C'est un magnifique trésor comme valeur et comme intérêt,

— MARLE. — Un terrible accident vient de causer la mort de deux ouvriers mariés et pères de famille.

Les nommés Cordelle et Prud'hommeau, manœuvriers à Marle, étaient occupés à curer la fosse d'aisance de la maison appartenant à M. Petithomme, au moyen d'un seau attaché à une corde. Trouvant que ce travail n'avançait pas assez vite, à son gré, Prud'hommeau eut la mauvaise idée de descendre dans la fosse profonde de six mètres environ afin de l'activer. Il était à peine au bas de l'échelle que sa lampe fut éteinte par les gaz délétères et que lui-même tombait asphyxié sans pousser un cri.

Son camarade voit l'accident et n'écoutant que son courage descend à son tour pour lui porter secours, mais étouffé lui-même par une atmosphère mortelle, il tomba près de lui victime de son dévouement. Ce ne fut que quatre heures après qu'on put retirer leurs cadavres qui furent transportés à l'hôpital.

Cordelle laisse un enfant et Prud'hommeau une malheureuse femme sur le point d'être mère.

— M. Raisin, percepteur de Guînes (Pas-de-Calais), est nommé à la perception du Parcq (même département), 3e classe.

FRETIN. — Samedi, un enfant des Hospices de Lille, D... Descarpentries, âgé de quatre ans, placé chez les époux Saint-Jean, a péri dans une citerne aux engrais dépendant de la maison de ses parents d'adoption où il est tombé accidentellement.

AUXI-LE-CHATEAU. — Est nommé : Suppléant du juge de paix du canton d'Auxi-le-Châteaux (Pas-de-Calais), M. Pétain (Pierre-Edouard), en remplacement de M. Thorel, démissionnaire.

— PETIT-NEUVILLE. — Mercredi, à deux heures, le jeune Laveille, âgé de 13 ans, tisseur, occupé dans la manufacture de M. Basquin, au Petit-Neuville, s'est laissé prendre dans une courroie de transmission et a péri victime de son imprudence.

Le docteur Mourette qu'on avait fait appeler, a trouvé sur le cadavre plusieurs contusions a la tête; le bras droit était complètement fracturé et détaché du corps. M. Mourette a constaté aussi une énorme plaie au mollet droit, ainsi qu'une fracture au pied gauche.

Le métier où travaillait l'infortuné était tout ensanglanté.

On raconte d'horribles détails. La tête de la victime a dû frapper à plusieurs reprises au plafond qui s'est effondré. Le trou était taché de sang.

Au moment de ce lamentable événement, les ouvriers commençaient seulement à rentrer au tissage.

CALAIS. — Nous avons à enregistrer un acte de probité, et nous nous empressons de le faire.

Le nommé Touzart, graisseur au chemin de fer, faisant le service entre Calais et Lille, a trouvé dans la nuit du 18 au 19 dans le train 193, venant de Lille, vingt obligations de 1,000 francs de la Chambre de Lille. Ces valeurs appartenaient à M. X...., propriétaire à Armentières et lui ont été retournées de suite par les soins de M. le chef de gare.

EPHEMERIDE ROUBAISIENNE

21 *Juin* 1830. — Une colonie de 12 religieuses Carmélites de la maison de Lille arrive à Roubaix pour y former une communauté et y tenir école gratuite : elles descendent de voiture à la porte de l'église paroissiale, d'où, après avoir fait leurs prières, elles se rendent à leur nouvelle habitation, rue Saint-Antoine, avec le clergé de la paroisse. M. le Grand-Doyen Roussel, délégué par Mgr l'évêque de Cambrai, fait la bénédiction de la chapelle et de la maison. Ce couvent, fondé parmi toutes sortes de contradictions, se trouva bientôt dans un état très-florissant, et un nombre toujours croissant de filles pauvres y reçurent le bienfait de l'instruction. (Th. Leuridan. *Histoire de Roubaix*. T. II, p. 71.)

Etat-Civil de Roubaix.

— DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 18 juin. — Marguerite Daelman, rue de Rome, cour Parent, 1. — Héléna Jonville, rue de Tourcoing, cour St-Louis, 33. — Pierre Lejeune, rue de Tourcoing, 26. — Flore Delrue, rue St-Antoine, 66. — Henri Dewienne, rue du Parc, 1. — Clotilde Vankrieckenge, rue Ste-Elisabeth, cour Derreumaux, 5. — Jeanne Delattre, rue du Grand-Chemin, 65. — Albert Delcroix, rue de l'Ommelet, cour St-Henri, 7.—Albert Duvinage rue du Collège, 30.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 18 juin. — Marin Inghels, 62 ans, chauffeur, Hôtel-Dieu. — Victorien Beeusaert, 18 ans, tisserand, rue du Tilleul. — Juliette Bruneau, 38 ans, ménagère, rue des Vélocipèdes, 1.

MARIAGE du 18. — Adémar Delepoulle, 28 ans, directeur de tissage, et Marie Soiblin, 27 ans, sans profession.

État-civil de Tourcoing.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 19 JUIN. — Emile Lefebvre, rue des Piats. — Pauline Sion, rue des Carliers. — Henri Houpline, Brun-Pain. — Marie Voreux, rue de la Cloche. — Carlos Duforest, Chemin de la Latte.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 19 JUIN. — Philomène Desmet, 27 ans 4 mois, Malcense. — Charles Desrousseaux, 12 jours, rue Jean Legrand. — Palmyre Dujardin, 4 jours, Halot. —Joséphine Dutriez, 59 ans 5 mois, épouse de Fréderic Desmet, Hopital-civil.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille WOURLOD-DELBAR, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Blanche WOURLOD, décédée à Roubaix, le 20 juin 1879, dans sa 16e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS qui auront lieu le dimanche 22 courant, à 3 heures, en l'église de Saint-Martin, à Roubaix. —L'assemblée à la maison mortuaire, Rue des Fleurs, 27.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Croix, le lundi 23 juin 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Florine BURY, décédée à Croix, le 23 juin 1878, à l'âge de 61 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 23 juin 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Silvie-Thérèse BAROT, épouse de Monsieur Pierre DELOBEL, décédée à Roubaix, le 22 mai 1879, à l'âge de 63 ans. — Les Dames de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul feront célébrer un OBIT, le mardi 24 juin, à 8 heures, en ladite église. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 24 juin 1879, à 10 heures 1/4, pour le repos des âmes : de Monsieur Pierre-Joseph BAYART, marguillier de ladite église, décédé à Roubaix, le 27 février 1856, à l'âge de 95 ans ; et de Dame Sylvie-Augustine LEFEBVRE, son épouse, décédée à Roubaix, le 22 mai 1846, à l'âge de 69 ans et 7 mois. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le jeudi 26 juin 1879, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Céline CHOQUET, épouse de Monsieur Théophile CAUCHETEUX, décédée à Roubaix, le 25 mai 1879, à l'âge de 25 ans et 1 mois. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 23 juin 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis FLORIN, veuf de Dame Julie MILLECAMPS, décédé à Roubaix, le 13 juin 1878 à l'âge de 79 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Des OBITS seront célébrés en l'église Saint-Martin, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Joseph DESBOUVRIE, veuve de Monsieur Pierre-Joseph ELOY:

Mardi 24 juin, à 7 heures, de la Confrérie du Rosaire ;

A 7 heures 1/2, de la Confrérie des Trépassés;

Mercredi 25, à 7 heures, de la Confrerie du Très-Saint-Sacrement ;

A 7 heures 1/2, de la Confrérie du Sacré-Cœur;

Jeudi 26, à 7 heures, de la Confrérie de la Sainte-Trinité ;

Et en l'église Notre-Dame, le vendredi 27, à 7 heures, de la Confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré l'église paroissiale du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 23 juin 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Augustine-Charlotte VANTIGHEM, épouse de Monsieur Désiré VERHAEGHE, décédée à Roubaix, le 24 mai 1878, à l'âge de 53 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 23 juin 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme Monsieur Louis-Joseph DELPORTE, époux de Dame Sophie BRIET, décédé à Roubaix, le 22 mai 1879, dans sa 63e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 21 juin, 1 h. soir. — Hauteur du baromètre : Lorient, Dunkerque 760; Lyon 765. Nouvelle baisse de 7 millimètres à Valentia, qui se fait sentir à Paris depuis minuit. Probable : vent de Sud à Ouest. Ciel couvert et nuageux.

Situation à Lille, le 21 juin 1879. — Baromètre : entre *variable* et *beau*. Gros nuages. Temps orageux. Vent Sud. Thermomètre, 8 h. matin, plus 18 0/10; 10 h. plus 20 0/10; midi, plus 21 0/10; 2 h. soir, plus 21 5/10. — P. Q. le 27.

Belgique

— On lit dans l'*Ami de l'Ordre* :

« La loi si justement qualifiée par M. Malou de LOI DE GUERRE, LOI DE DIVISION, LOI DE MALHEUR, a été votée avant-hier, au Sénat par 33 voix contre 31 et une abstention.

» Cette loi odieuse, repoussée par 317,000 pères de famille, n'a passé à la Chambre que grâce à 7 voix, et au Sénat, que grâce à 2 voix. Et à la chambre, parmi les représentants qui ont formé cette majorité de 7 voix, il y en a trois, MM. Rogier, Lanbert et de Lhoneux, qui ont fait des réserves. Et au Sénat, l'un des deux membres dont le vote a sauvé le ministère et son projet est M. Boyaval, lequel doit son mandat à une voix, la sienne évidemment.

» La loi de 1842 avait, au Sénat, réuni l'unanimité des voix et, à la Chambre, l'unanimité moins 3.

» La loi de 1879 est caduque en naissant. Elle est atteinte d'un véritable rachitisme constitutionnel.

» Aux Etats-Unis, une pareille loi serait certainement frappée du veto du président.

» S. M. Léopold II, roi d'un peuple catholique, fera-t-il ce que ne ferait pas le président Hayes, chef d'une république protestante ? Nous ne tarderons pas de le savoir.

» Le veto de Léopold II ne serait point une chose inouïe dans les fastes du palais. On en cite des exemples. Il est vrai que c'était du temps des catholiques.

» Quoi qu'il advienne, les catholiques sauront défendre leur religion, et ils ne défendront plus que cela.

» La loi de malheur n'est pas encore promulguée, et déjà elle est condamnée. Non seulement nous ne prendrons aucune part à son exécution, mais nous la combattrons avec une résolution implacable et une énergie qui réveillera ceux qui sommeillent dans l'oisiveté et dans les fêtes.

» Il nous faudra de l'argent pour sauver les âmes de nos enfants; nous en trouverons. Nous réduirons nos dépenses, par exemple, en fuyant Bruxelles.

» Nous élèverons des écoles, et quand les libéraux les supprimeront, car ils arriveront à l'enseignement officiel obligatoire, ils n'auront nos enfants à aucun prix. Ni l'amende, ni la prison, ni la privation des droits civiques ne nous effraient.

» Peut-être bien aussi les socialistes iront-ils plus vite encore que les libéraux, et l'on sait ce que les socialistes veulent abattre. »

— LEUZE. — Un triste accident est arrivé samedi. On a trouvé dans un tonneau placé sous une gouttière, et contenant environ 77 centimètres d'eau en hauteur, le cadavre de la nommée Marie-Elisabeth Coosmans, âgée de 64 ans, épouse du sieur Halloy, journalier. D'après la position du cadavre, on suppose que cette femme. qui était malade, aura voulu prendre un bain froid et que la mort a été le résultat d'une syncopé.

— Nous avons annoncé le retour à Bruxelles du général Berten, ancien ministre de la guerre, disparu subitement l'année dernière. Il paraît que ce général, dans un accès de mélancolie sombre, produite par la mort de son fils, était allé, sans rien dire à personne, s'enfermer au couvent de la Trappe, en Campine. Au bout de huit mois de cette vie claustrale, la paix s'étant faite dans son esprit, il est revenu à sa famille, qui croyait ne plus le revoir.

—M. Blondin, le fameux Blondin du Niagara, a donné hier, au Jardin zoologique de Bruxelles, une représentation de ses prodigieux exercices, sur une corde tendue à 24 mètres de haut.—La recette, au profit d'une œuvre de bienfaisance, s'est élevée à près de 40,000 fr.

— Nous avons annoncé, d'après l'*Echo du Parlement*, que le ministre de la guerre avait suspendu l'ordre de rappeler, le 19 courant, les miliciens de 1875.

De nouveaux renseignements nous permettent d'affirmer que la nouvelle de l'*Echo* est inexacte. L'ordre du rappel a été maintenu Mais comme les casernes et les literies sont insuffisantes pour tenir sous les armes quatre classes de milice, le ministre de la guerre vient de prescrire aux chefs de corps d'envoyer en congé pour un mois les miliciens de la classe de 1877 qui ne pourraient être casernés.

— On lit dans le *Courrier de l'Escaut* :

« L'*Indicateur de Peruwelz* nous avait donné hier, la nouvelle de l'arrestation du célèbre CORNIL, le *général des chuchettes*, comme l'ont appelé les gamins de Tournai. La gendarmerie l'a ramené en notre ville et aujourd'hui matin, vers 10 heures, il montait glorieusement les marches du Tribunal, escorté de nombreux Pandores.

» Il semblait plus insouciant que jamais et portait l'élégante coiffure de nos *Collets-Rouges*, d'énormes sabots et un sarreau bleu. Papa Faro le contemplait avec de grands yeux et lui prodiguait ses plus gracieux sourires.

» Nous connaîtrons sans doute bientôt les exploits qui ont amené le trop célèbre voleur devant le juge d'instruction. »

NOUVELLES DE HOLLANDE. — La situation politique de la Hollande est digne d'attention; un revirement d'opinion s'y prépare peut-être. Lors des élections qui ont eu lieu le 10, le parti catholique et le parti antirévolutionnaire, qui depuis longtemps s'abstenaient de lutter, ont opposé leurs candidats à ceux du parti libéral. Des 1,934 voix émises, lee deux candidats catholiques en ont obtenu respectivement 583 et 573, les antirévolutionnaires 307 et 281 et les libéraux 983 et 814. Il y aura ballotage entre ces candidats le 24 juin.

Sans constituer une victoire pour les catholiques, cet évènement n'en est pas moins un échec sérieux pour le parti libéral, échec qui peut préparer une modification importante dans la politique intérieure de la Hollande. Certains événements financiers de date récente, qui ont causé une vive sensation dans toute la Neerlande, ne sont peut être pas étrangers à ce revirement.

A Rotterdam, les candidats des catholiques viennent en ballotage.